



DEC105129INSB

Décision portant nomination de Mme Pasqualini Nathalie en qualité de chargée de mission

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

Décide

Article 1^{er}

Mme Pasqualini Nathalie, Ingénieur d'études, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} novembre 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet la coordination de la mise en place de la démarche qualité dans les unités de l'Institut des sciences biologiques.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pasqualini Nathalie demeure affectée au Centre d'études d'agents pathogènes et biotechnologies pour la santé (UMR5236) situé à Montpellier.

Article 2

Du 1^{er} novembre 2010 au 31 décembre 2011, Mme Pasqualini Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 nov 2010

Pour le président
et par délégation

Xavier Inglebert